

COMMENT DIRE À QUELQU'UN QUE VOUS ÊTES VICTIME DE MALTRAITANCE

Engager le dialogue

Engager le dialogue

Parler de la maltraitance est un sujet difficile et chargé d'émotion. Souvent, les gens sont angoissés, humiliés ou se sentent honteux lorsqu'ils se retrouvent dans une relation de maltraitance. Il faut du courage aux victimes de maltraitance pour entrer en contact et engager le dialogue pour trouver l'aide dont elles ont besoin.

Rappelez-vous, personne ne mérite d'être maltraité

Songez à en informer :

- quelqu'un en qui vous avez confiance;
- quelqu'un qui vous écoutera et vous soutiendra.

À qui pouvez-vous le dire?

- À un membre de la famille ou à un parent
- À un ami ou à un voisin
- À un avocat ou à un comptable
- À un membre du personnel d'un centre communautaire, à un centre pour personnes âgées ou à un groupe de personnes âgées
- À un membre du clergé/chef spirituel
- À un médecin
- À un travailleur d'un service d'aide aux victimes
- À la police

Songez à vous faire accompagner d'un ami lorsque vous décidez de parler à quelqu'un de la maltraitance que vous avez subie.

Comment engager le dialogue

- Choisissez un moment où votre vie privée sera préservée et où vous ne vous sentirez pas bousculé.
- Choisissez un endroit où vous êtes en sécurité et où vous ne serez pas interrompu.
- Dites « J'ai un problème grave qui survient depuis... » *[mentionnez la durée]*.

Décrivez ce qui s'est produit

Mon fils, ma fille, mon conjoint ou ma conjointe, mon ami, mon fournisseur de soins... a fait preuve de maltraitance en :

- me bousculant;
- me giflant;
- me poussant;
- me menaçant;
- criant après moi;
- me disant des choses blessantes;
- me disant des choses fausses et méchantes;
- m'ignorant;
- me compliquant l'accès à des aliments, à un logement et à des médicaments adéquats.

Mon fils, ma fille, mon ami, mon fournisseur de soins... ne me traite pas bien. Il/elle :

- a utilisé mon argent pour lui(elle)-même;
- a retiré de l'argent de mon compte bancaire sans mon autorisation, ou a refusé que j'aie accès à mon argent;
- m'a forcé à signer une procuration ou un testament;
- m'a forcé à céder ma maison;
- m'a forcé à lui donner mon NIP et l'information sur mon compte bancaire;
- m'a empêché de visiter mes amis ou ma famille ou les a empêchés de me rendre visite;
- m'a interdit d'utiliser le téléphone pour parler à mes amis ou à ma famille et a bloqué tous les appelants pour les empêcher de me parler.

Lorsque cela se produit, je me sens :

- triste;
- impuissant;
- seul;
- humilié;
- gêné;
- déprimé;
- fâché;
- méprisé;
- effrayé.

Je veux que vous m'aidiez :

- en m'écoutant et en m'appuyant;
- à obtenir l'information dont j'ai besoin;
- à protéger mes finances et mon argent;
- en m'emmenant chez un avocat pour préparer une procuration, un mandat de représentation et/ou un testament;
- à déménager dans un endroit sécuritaire;

- en travaillant avec moi pour comprendre et résoudre le problème en toute sécurité;
- en appelant un organisme pouvant m'aider;
- en me consultant avant de prendre des mesures.

Veuillez ne pas faire part de ces renseignements avec quiconque sauf si vous avez mon autorisation.

Il m'a été très difficile d'en parler. Merci de m'avoir écouté.

Rappelez-vous, si vous êtes une victime de maltraitance, il est important de trouver de l'aide et de vous sentir appuyé.

Qui devriez-vous appeler pour obtenir de l'aide?

Si la situation est une urgence ou si une personne est en danger immédiat, composez le 9-1-1.

La maltraitance peut être un acte criminel et relever du Code criminel. Appelez votre poste de police local pour obtenir de l'information ou pour signaler un cas de maltraitance.

BC Centre for Elder Advocacy & Support — Seniors Abuse & Information Line (SAIL)

[Ligne téléphonique d'information sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées]

SAIL est un lieu sécuritaire à l'intention des personnes âgées et des personnes qui se soucient d'elles, pour parler à quelqu'un de situations où elles se sentent victimes de maltraitance ou pour recevoir de l'information sur la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées. Disponible tous les jours de 8 à 20 h, sauf jours fériés.

Tél. : 604 437-1940 ou **sans frais : 1 866 437-1940**

Service d'interprétation du lundi au vendredi, de 9 à 16 h.

SAIL est accessible par ATS.

ATS : 604 438-3359 ou **1 855 306-1443**

www.bcceas.ca (en anglais)

VictimLink BC

Il s'agit d'un service téléphonique sans frais, confidentiel et multilingue disponible partout en C.-B. et au Yukon tous les jours 24 heures sur 24. Il fournit de l'information et des services d'aiguillage à toutes les victimes d'actes criminels et du soutien immédiat en cas de crise aux victimes d'abus familiaux et sexuels.

Sans frais : 1 800 563-0808

VictimLinkBC est accessible par ATS.

ATS : 604 875-0885

Le gouvernement de la Colombie-Britannique remercie l'Ontario Network of Prevention of Elder Abuse pour avoir donné l'autorisation d'adapter la documentation de sa campagne de sensibilisation du public (www.onpea.org). La campagne initiale a été appuyée par la Fondation Trillium de l'Ontario.

The Ministry of Health acknowledges the financial support of the Canada-British Columbia Official Languages Agreement on French-Language Services. Le ministère de la Santé reconnaît le soutien financier de l'Entente Canada-Colombie-Britannique en matière de langues officielles pour les services en français.